Image not found or type unknown

Recours d'un coemprunteur à lecontre de l'emprunteur pricipal

Par **garnung**, le **17/01/2008** à **23:26**

il y a dix ans, un pret est accordé par une banque à un emprunteur principal et à un coemprunteur. Suite à l'arret des remboursements par l'emprunteur, la banque a poursuivi ce dernier sans jamais aviser ni poursuivre le coemprunteur. Dix ans plus tard l'emprunteur principal entend poursuivre le coemprunteur pour remboursement de la moitié du pret assorti d'intérets.
quel recours a le coemprunteur de l'époque?
de quels moyens peut disposer l'emprunteur principal pour poursuivre le coemprunteur??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés